



Accident prêt du volant dommage glissière autoroute

Par **lucas89**, le **30/03/2016** à **03:31**

BONJOUR marque de politesse Permettez moi de vous expliquer ma situation:rnCe soir, mon ami a eu un accident en conduisant ma PROPRE voiture que je lui ai prêté. Il a perdu contrôle de la voiture et a heurté la glissière sur l'autoroute ce qui explique qu'il est le seul responsable. La police et les pompiers ont intervenus .rnDe ma part, je ne compte pas prévenir mon assurance, de crainte d'une majoration et /ou d'une augmentation du Malus. Cependant , je voudrai savoir si la Direction Départementale De L'Equipement (DDE) va poursuivre uniquement le conducteur (mon ami) ou aussi le propriétaire de la voiture (Moi même)??rnMerci d'avance de votre retour.rnCordialement

Par **chaber**, le **30/03/2016** à **06:46**

bonjour,rnrn[citation]La police et les pompiers ont intervenus[/citation]Un constat est établi et sera transmis à votre assureur directement par TRANSPV.rnrn[citation]L'Equipement (DDE) va poursuivre uniquement le conducteur (mon ami) ou aussi le propriétaire de la voiture (Moi même)??[/citation]Le titulaire du certificat d'immatriculation. Tout véhicule doit être assuré en Responsabilité Civile.rnrn[citation]De ma part, je ne compte pas prévenir mon assurance, de crainte d'une majoration et /ou d'une augmentation du Malus[/citation]un malus est inévitable

Par **morobar**, le **30/03/2016** à **07:34**

Bonjour,
[citation]De ma part, je ne compte pas prévenir mon assurance, de crainte d'une majoration et /ou d'une augmentation du Malus[/citation]
La valeur du remplacement des infrastructures sinistrées, glissières, potelets... doit avoisiner des décennies de malus.
A vous de voir.

Par **lucas89**, le **30/03/2016 à 09:51**

Merci chaber , merci Morobar pour vos réponse;
je voudrais savoir s'il n'y a pas un moyen d'interdire à mon assurance de payer les dégâts à la DDE pour éviter de malus car le conducteur il est prêt a payer les dommages (glissière), merci

Par **chaber**, le **30/03/2016 à 09:57**

la DDE préférera traiter avec l'assureur dont la paiement est garanti.
Comme dit, votre assureur sera avisé de cet accident

Par **morobar**, le **30/03/2016 à 11:34**

Bonjour,
Plutôt que de rechercher des solutions tarabiscotées pour éviter un malus INEVITABLE, établir une convention avec cet ami indiquant qu'il prend en charge le supplément de prime d'assurance sur les prochaines années selon justificatif que lui fournirez.
Vous allez voir que cela est de nature à rompre une belle amitié.